

du duc d'Orléans et de Montmorency contre le cardinal de Richelieu, la ville seule resta fidèle. Les rebelles s'emparèrent du château, qui fut bientôt forcé de capituler et démantelé par ordre du puissant ministre. Tel est le dernier fait important que présentent les annales de cette ville.

Mais Beaucaire doit sa grande célébrité à la foire qui s'y tient annuellement du 22 au 28 juillet, et qui est regardée comme l'une des plus importantes du monde entier. Les foires de Francfort, de Leipzig, de Novgorod, de Tuganrok en Europe, de Garkot en Asie, peuvent seules rivaliser avec celle de Beaucaire. On ne sait pas à quelle époque précise remonte son institution ; au commencement du XIII^e siècle, les comtes de Toulouse confirmèrent pleinement les privilèges dont elle jouissait déjà, et Charles VIII en fixa définitivement la durée à six jours. Mais la position avantageuse de cette ville explique la vogue et l'importance de sa foire annuelle. Jusqu'à la hauteur de Beaucaire, le Rhône est navigable pour les allèges, les tartanes, les bombards, les bricks même, qui arrivent à pleines voiles de tous les ports de la Méditerranée. La facilité qu'ont les navires qui tiennent la mer de remonter à Beaucaire a fait choisir cette ville pour l'entrepôt général du commerce de la France avec l'Espagne, avec les côtes d'Afrique et d'Asie, ainsi qu'avec tout le Levant et l'Italie ; pour être enfin le point central et le rendez-vous où se réunissent les négociants et les industriels de presque toutes les contrées commerçantes. Les marchands commencent à arriver dans les premiers jours de juillet, pour faire leurs préparatifs de logement, emmagasiner et enregistrer les marchandises. A cette époque, Beaucaire quitte son immobilité silencieuse, son triste vêtement de ville de province ; les tentes, les cabanes s'élèvent de toutes parts ; les écuries sont transformées en magasins ; les appartements sont remis à neuf, et les habitants vont se blottir dans l'endroit le plus retiré des maisons, pour faire place aux nombreux étrangers, dont ils retirent un précieux salaire. Tous les bateaux chargés qui viennent du Nord, du Midi et de l'Ouest, jettent leurs amarres le long des quais ; les marchandises roulent sur le port, circulent dans les rues, s'empilent dans les magasins. Vers le 20, acheteurs et vendeurs sont en présence ; le 22, le préfet du Gard déclare la foire ouverte.

La foire se tient dans l'intérieur de la ville et dans une vaste prairie bordée d'ornes et de platanes, qui s'étend le long du Rhône, et où l'on élève des milliers de tentes et de cabanes. Dans cet espace, où dix mille personnes sont à l'étroit en temps ordinaire, se groupe et se foule une population de cent et quelquefois de deux cent mille négociants français, grecs, arméniens, turcs, égyptiens, arabes, italiens, espagnols et autres, qui viennent pour y vendre et pour y acheter les produits de l'industrie de toutes les nations. Chaque commerce a son quartier spécial, et il n'est pas d'objet, rare ou commun, qui ne s'y rencontre. Ainsi, tandis que l'on vend, d'un côté, les soieries de la plus grande richesse, les antiques de la plus grande beauté, les pierres les plus précieuses ; d'un autre, à peu de distance, on voit des rues dont les murs, fort épais et fort élevés, ne sont composés que d'oignons empilés les uns sur les autres. Toutes les branches de l'industrie manufacturière et de l'industrie agricole y sont représentées par leurs produits les plus estimés et par les objets de la plus mince valeur. La variété infinie des costumes, la diversité des marchandises, des enseignes de boutiques, l'animation insolite des rues étroites, bien arrosées et abritées contre l'ardeur du soleil par des tentes jetées d'un toit à l'autre, présentent le coup d'œil le plus curieux, et dont on ne peut que difficilement se faire une idée. Mais c'est surtout le soir, alors que les affaires de la journée sont terminées, qu'il faut voir l'aspect vraiment saisissant et féérique que présente le champ de foire. L'éclat des lumières, la cohue de cette foule, que la vivacité méridionale semble décupler, les cris des petits marchands forains, les roulades des cafés chantants, les éclats de rire des jeunes Provençales, les musiques grincantes, les boniments burlesques des innombrables saltimbanques, la nuée de poussière qui s'élève de toutes parts, forment le tableau du pandémonium le plus complet. Cela continue ainsi pendant sept à huit jours, et, malgré le peu de durée de la foire, il s'y fait pour 20 à 25 millions d'affaires.

La foire se termine le 28 juillet, à minuit ; les effets payables en foire sont exigibles le 27 : un tribunal de commerce, composé de douze membres, juge tous les différends que les affaires occasionnent pendant sa durée. Le dimanche qui précède la clôture de la foire, le préfet du Gard vient à Beaucaire et y donne un grand bal ; c'est ainsi que finissent les affaires avec le plaisir. Ensuite on emballe les marchandises, ou bien on les cède à bas prix ; on part, et Beaucaire reprend soudain ses habitudes de *far niente* ; mais, en un mois, la ville a gagné de quoi dormir toute l'année. Nous devons ajouter que cette fameuse foire a eu jadis bien plus d'importance encore qu'actuellement : la facilité toujours croissante des relations commerciales tend sans cesse à diminuer l'utilité de ces grands rendez-vous.

BEAUCAIRE (CANAL DE), canal de France (Gard), prend naissance dans le Rhône à Beaucaire, passe à Saint-Gilles, et, après un cours

de 77 kil., se termine à Aigues-Mortes, où il communique avec la Méditerranée par le grau d'Aigues-Mortes, et avec le canal du Midi par celui de la Grande-Roubine. Cette voie navigable, commencée en 1773, ne fut reprise et terminée qu'en 1805, par une compagnie à laquelle le gouvernement en fit la concession pour quatre-vingts ans. Sa longueur exacte est de 77,100 m. ; la différence de niveau à l'étiage du Rhône, de 3 m. 64, rachetée par deux écluses ; tirant d'eau normal, 2 m. ; charge maxima des bateaux, 240 tonnes. Mouvement, en 1862, 204,814 tonnes (houille, sel, bois, etc.).

BEAUCAIRE (SOUPER DE), titre d'une brochure que Bonaparte fit imprimer en 1793, à Avignon par Aurel, imprimeur de Valence, qui suivait, avec une imprimerie ambulante, l'armée du général Carteaux envoyée contre les fédérés de la Provence et du Languedoc. C'est un singulier et remarquable écrit, où Bonaparte, qui n'était alors que capitaine d'artillerie et qui n'avait pas encore vingt-quatre ans, rapporte une conversation qu'il avait eue le 29 juillet 1793, à Beaucaire, avec un Nîmois, un Marseillais et un négociant de Montpellier, sur les affaires du temps. Le nom de l'auteur et le jour que cette brochure jette sur l'état de l'opinion dans le Midi, à cette date critique de la Révolution, rendent cet écrit précieux à un double titre. Nous n'avons pas hésité à l'insérer, dans toute son intégrité, à l'article **BONAPARTE**. V. ce nom.

BEAUCAIRE DE PÉGUILLON (François), théologien français, né au château de Cresta en 1514, mort en 1591. Le cardinal Charles de Lorraine, dont Beaucaire fut le précepteur, l'emmena avec lui à Rome, et le nomma, à son retour, évêque de Metz. S'étant rendu au concile de Trente, il s'y fit remarquer par la hardiesse et la liberté de ses opinions, se prononça contre les ultramontains, déclarant que les évêques ne sont nullement de simples délégués du pape, mais qu'ils reçoivent immédiatement leur autorité de Dieu ; et enfin, après avoir démontré la nécessité des réformes, il déclara aux membres du concile que, s'ils ne laissaient pas de côté leurs intérêts personnels, pour s'occuper uniquement de ceux de l'Eglise, le concile serait plus nuisible qu'utile à la religion. Des troubles s'élevèrent dans son diocèse, Beaucaire se démit de son évêché en 1568, et passa ses dernières années dans la retraite et dans l'étude. On a de lui, notamment une histoire de France intitulée *Itinerarium Galliarum commentaria ab anno 1541 ad annum 1562* (Lyon, 1625, in-fol.).

BEAUCE, Belsia, nom donné en France, depuis un temps immémorial, à une étendue de pays assez considérable, située dans l'ancienne province de l'Orléanais et comprenant le pays Chartrain, le Dunois, le Vendômois, le Mantois et le Hurepoix. Ce pays, qui forme actuellement la majeure partie des départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, avait pour capitale Chartres. Son territoire, généralement uni et découvert, présente des plaines immenses, qui produisent une grande quantité de froment de la meilleure qualité, nourrissent de nombreux troupeaux de moutons et de bêtes à cornes, qui sont, avec les grains, l'objet d'un commerce considérable. La Beauce n'a jamais formé une province particulière ; elle n'a jamais donné son nom à aucune juridiction, soit spirituelle, soit temporelle. Il n'y a jamais eu non plus de seigneurs particuliers qui aient porté le titre ou le nom de seigneurs de Beauce. Mais, comme toutes les autres contrées de la France, elle a eu sa noblesse, dont la pauvreté donna lieu à plusieurs locutions proverbiales, tombées en désuétude : *Gentilhomme de Beauce, qui se tient au lit quand on refait ses chausses. Gentilhomme de Beauce, qui vend ses chiens pour avoir du pain. C'est comme M. de la Beauce, une épée pour trois*. V. **EURE-ET-LOIR** (dép. d').

BEAUCEANT s. m. (bô-sé-an — du provenç. *bausan*, cheval balzan, cheval noir ayant des marques blanches au pied). Étendard des templiers, mi-parti de noir et de blanc, ce qui lui avait fait donner ce nom. « On écrit aussi **BAUCANT** et **BAUCENT**. » Plus anciennement, Très-long étendard de taffetas rouge, que les navires arboraient en temps de guerre.

— **Encycl.** Le templier auquel était confiée la garde du *beauceant* portait le titre de *gonfanonier* ; il avait une escorte de dix autres chevaliers choisis entre les plus vaillants. Dans leurs marches, les templiers étaient toujours précédés du *beauceant* ; et, dit Jacomo Bosio, « ils s'avançaient derrière leur étendard, chantant le verset du psalmiste : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*. » Certains auteurs prétendent que ce verset était écrit comme une devise sur le *beauceant*.

Lorsque le grand-maître avait choisi l'emplacement d'un camp, il faisait arrêter le gonfanon *baucant*, qui en marquait le centre ; c'est là que la chapelle était dressée. Dans les jours de combat, le gonfanonier prenait le commandement des écuyers, formant une sorte de réserve, qui se disposait en échelles (pelotons) en arrière de la seconde ligne de bataille. Devant le gonfanonier marchait au pas, et suivant la charge lentement, un turcopole (soldat de cavalerie légère) portant le *beauceant*, qu'entourait sa garde de dix chevaliers. Ce drapeau servait de point de ralliement à toute l'armée. En cas de défaite, nul templier, sous peine d'être à jamais c'assé de l'Ordre, ne devait désertir le champ de bataille, tant

qu'il y verrait flotter le *beauceant*. « S'il venait que la crestientez tornast à descunfiture, dont Dex la gart, nus freres ne doit partir del champ por torner à garison, tant com il ait confanon *baucant* en avant ; quar s'il se parloit, il en perdrait la meison à toz jors. » (Texte de la Règle du Temple. Mss. Bibl. imp.)

Indépendamment du grand étendard de l'Ordre, qui marchait avec le gonfanonier, on voit dans la Règle que plusieurs officiers du Temple faisaient porter devant eux, selon l'usage des nations asiatiques, de petits drapeaux qui sont également désignés sous le nom de *baucants*. Le sénéchal, le maréchal, les commandeurs des langues, les commandeurs des chevaliers, les chefs d'échelles, jouissaient tous de ce droit.

Un siècle après l'institution de l'Ordre du Temple, on nommait *baucant* la flamme des vaisseaux armés en guerre. Les Normands et les marins français du XIII^e siècle arboraient un *baucant* ou *baucenz* rouge. (Documents inédits sur l'histoire de France.)

Les templiers avaient rendu leur étendard redoutable pendant la quatrième et la cinquième croisade. N'était-il pas tout simple que, lorsqu'on voulait donner à la marine une bannière qui portât avec elle l'idée d'extermination, on pensât à leur célèbre *beauceant* ?

Ce *baucant*, qui avait désigné d'abord le drapeau mi-parti blanc et noir, à l'exclusion de tout autre, désigna ensuite toute flamme arborée en signe de « guerre mortelle » et de « mort sans remède. »

BEAUCERON, ONNE s. et adj. (bô-se-ron, o-ne). Habitant de la Beauce ; qui est propre, qui appartient à la Beauce ou à ses habitants : *Le BEAUCERON craindrait d'ombrager par des plantations un sol propre à la culture des céréales*. (A. Hugo.) *Les BEAUCERONS sont généralement riches*. (A. Hugo.) *Le mouton BEAUCERON est, en effet, d'une haute taille, d'une grosse stature, et pèse, lorsqu'il est engraisé, de quatre-vingt-dix à cent livres*. (A. Hugo.) *Dans le dialecte BEAUCERON, une POCHÉ veut dire un SAC*. (A. Hugo.) *Le bonhomme était BEAUCERON, c'est-à-dire natif de la Beauce, où il avait passé sa vie et où il comptait bien mourir*. (A. de Muss.) *Les voitures qui viennent de Chartres entrent à Paris par les Champs-Élysées ; je laisse à penser l'admiration d'une BEAUCERONNE à l'aspect de cette magnifique entrée, qui n'a pas sa pareille au monde*. (A. de Muss.) *Il était petit, maigre, sec, et ne se trouvait bien qu'à côté du géant BEAUCERON*. (Nadar.)

— **Encycl.** *Mouton beauceron*. La Beauce nourrissait jadis une race de moutons à corps long et peu laineux, à jambes très-hautes, à poitrine peu profonde, à tête forte et à laine commune. Cette race a de nos jours complètement disparu ; elle est remplacée par des mérinos ou des métis mérinos. La sous-race mérine de la Beauce peut être considérée comme le type des mérinos français. Elle se trouve à la bergerie de Rambouillet et chez quelques éleveurs, qui produisent des béliers pour les louer ou les vendre. Ces animaux sont principalement remarquables par le volume de leur corps et le poids de leur toison ; à dix-huit mois ou deux ans, ils pèsent de 80 à 100 kilo. et dépouillent de 5 à 10 kilog. de laine en suint, quelquefois plus. Leur laine n'est pas de première finesse, mais elle est fort longue, pour de la laine mérine. Les mâles sont pourvus de fanons et de fortes cornes ; les brebis elles-mêmes ont souvent des cornes. L'élevage de la race mérine de la Beauce forme un des principaux revenus des riches départements qui environnent Paris, moins encore par les produits qu'elle fournit directement que par ceux des innombrables métis qu'elle a créés. Elle croise, en effet, avec le plus grand succès, toutes nos races indigènes, et même quelques races anglaises.

Les métis mérinos provenant de l'ancienne race espagnole et des moutons *beaucerons* sont de superbes animaux, fournissant de 25 à 35 kilo. de viande nette, après avoir donné pendant trois ou quatre ans une toison annuelle dont le prix moyen est de 10, 12 ou 14 fr.

Ce métis, que l'on considère aujourd'hui comme mouton *beauceron*, a le corps trapu, ramassé ; la tête forte, busquée ; les cornes en spirales ; la peau tendue ou lâche, formant des fanons ; la laine tassée, abondante, disposée en mèches carrées, en toisons fermées, lourdes et noires à la surface. Il est fort exigeant pour la nourriture, et veut être élevé avec de grands soins sur des terres de bonne qualité. Dans les années de grande sécheresse et de fortes chaleurs, les troupeaux de la Beauce sont décimés par la maladie connue sous le nom de *sang de rate* (v. ce mot), laquelle est causée principalement par la rareté des boissons et par une nourriture très-inégale, composée exclusivement de plantes nutritives et peu aqueuses. Afin de la prévenir, quelques éleveurs cultivent pour l'élevage des plantes aqueuses, ou réservent pour cette saison des pâturages arrosés. Cette pratique, si elle était généralisée, produirait, nous n'en doutons pas, les plus heureux résultats. La Beauce élève beaucoup d'animaux, mais en engraisse peu : le mouton de cette contrée est dur à prendre la graisse, et donne une viande très-inégale. C'est pourquoi les fermiers des environs de Paris, qui achètent au printemps des troupeaux pour les engraisser, et pour faire parquer leurs terres, préfèrent des animaux de toute autre provenance. Malgré ses bonnes qualités, le mouton

beauceron a plusieurs défauts. Il est un peu court et de trop haute taille, il a le ventre trop gros, le garrot trop sorti et la tête excessivement forte, surtout si on la compare à celle que l'on remarque dans la plupart des bonnes races anglaises. Pour atténuer ou faire disparaître ces défauts, et amener les moutons *beaucerons* à leur perfection, tant pour la viande que pour la laine, il suffirait de soigner convenablement les élevés, principalement ceux qu'on destine à la production, de leur donner la ration de grain avant celle de foin, et de faire entrer constamment quelques fourrages aqueux, herbes ou racines, dans leur nourriture.

BEAUCHAMP (VAL DE), petit pays de France dans l'ancienne prov. du Dauphiné (Hautes-Alpes), compris aujourd'hui dans l'arrondissement de Gap ; lieu principal, Aspres-les-Veynes.

BEAUCHAMPS, célèbre danseur français, mort en 1695, fut le professeur de danse de Louis XIV. et composait les ballets représentés à la cour. Rameau, maître à danser des pages du roi d'Espagne, fait ainsi l'éloge de cet artiste, dans la préface de son livre intitulé *le Maître à danser* : « Lulli, qui, dès sa première jeunesse, s'était attaché à la cour de Louis le Grand, oublia en quelque façon sa patrie, et fit si bien par ses travaux, que la France triompha sans peine et pour toujours de l'Italie, par le charme de ces mêmes spectacles que Rome et Venise avaient inventés. Il ne se borna point à leur donner tout l'éclat que la musique pouvait fournir ; comme il était obligé de représenter des triomphes, des sacrifices, des enchantements et des fêtes galantes, qui exigeaient des airs caractérisés par la danse, il fit choix de tout ce que la France avait de plus habiles danseurs. Beauchamps, qui était pour lors, à la cour, compositeur des ballets du roi, comme Lulli l'était de la musique, fut choisi pour composer les danses de l'Opéra. Je ne puis trop donner de louanges à la juste réputation qu'il s'est acquise. Ses premiers essais furent des coups de maître, et il partagea toujours légitimement les suffrages que le musicien s'attirait de plus en plus. Il était savant et recherché dans sa composition, et il avait besoin de gens habiles pour exécuter ce qu'il inventait ; heureusement pour lui qu'il y avait dans Paris et à la cour les danseurs les plus habiles. »

BEAUCHAMPS (Joseph), astronome français, né à Vesoul en 1752, mort à Nice en 1801. Neveu de Miroudet, évêque de Bayonne, il entra en 1767 dans l'Ordre des bernardins, devint l'ami de Lalande, qui lui apprit l'astronomie, et partit en 1781 pour l'Orient, afin d'y rejoindre son oncle, mais surtout pour s'y livrer à son goût pour l'astronomie, la géographie et les antiquités. Il visita successivement Alep, Bagdad, Bassora (1784), la Perse (1786), et revint en France en 1790. Pendant ces dix années, Beauchamps ne cessa de transmettre à Lalande des observations astronomiques importantes, lui envoya une carte du cours du Tigre et de l'Euphrate, sur une longueur de 1,200 kil., en fit une de la Babylonie, détermina la situation de la mer Caspienne ; enfin, il fournit à l'abbé Barthélemy des dessins de monuments, d'inscriptions et de médailles de l'ancienne Babylonie, ainsi que des manuscrits arabes. Envoyé en 1796 à Mascate, en qualité de consul, il s'occupa de rectifier les erreurs commises sur la plupart des cartes en ce qui touche la topographie de la mer Noire ; puis, en 1798, il fut appelé par Bonaparte en Égypte, chargé plus tard d'une mission à Constantinople (1799), pris en mer par les Anglais et livré aux Turcs comme espion. Il ne recouvra sa liberté que peu de temps avant sa mort, en 1801, au moment où le premier consul venait de le nommer commissaire des relations commerciales à Lisbonne. Beauchamps était membre de l'Institut et correspondant de l'Académie des sciences. Ses observations et ses travaux ont été insérés, pour la plupart, dans le *Journal des savants* de 1785 à 1793, la *Décade philosophique*, le *Journal encyclopédique*, etc. Voici les principaux : *Voyage de Bagdad à Bassora le long de l'Euphrate* ; *Voyage en Perse*, fait en 1787 ; *Mémoires sur les antiquités babyloniennes* ; *Réflexions sur les mœurs des Arabes*, etc.

BEAUCHAMPS (Alphonse DE), littérateur, né à Monaco en 1767, mort en 1832. Fils d'un major de la place de Monaco, il prit du service en Sardaigne, quitta ce pays lorsqu'il fut en guerre avec la France, et fut successivement employé, à Paris, au comité de sûreté générale et au ministère de la police. Destitué sous l'Empire, et exilé à Reims en 1807, il obtint, deux ans après, une place dans les droits réunis, à la condition qu'il n'écritait plus rien ayant trait à la politique. Beauchamps, qui était extrêmement laborieux et doué d'une grande facilité naturelle, ne cessa, jusqu'en 1825, de s'adonner à des travaux historiques et littéraires. On a de lui un grand nombre de compilations estimables sur l'histoire moderne. La plus importante est l'*Histoire des guerres de la Vendée* (1806, 3 vol. in-8°), dont il avait puisé les documents dans les cartons du ministère de la police, et qui eut plusieurs éditions. Il a collaboré à la *Biographie universelle* de Michaud. C'est lui qui conçut et qui exécuta presque seul l'immense travail des *Tables du Monteur*. Les *Mémoires* publiés sous le nom de Fouché (4 vol. in-8°) ont été